



Programme AVOT OUBANIM

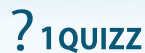
Parachat Chemot

Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait

Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 2, Verset 1

Dans ce Passouk, la Torah nous dit qu'un homme de la tribu de Lévy s'est marié avec une fille de la tribu de Lévy.

? Qui était cet homme ?

Bravo ! **Amram.**

? Qui était cette femme ?

Bravo ! **Yokhéved.**

? Qui est né de cette union ?

Bravo ! **Moché Rabbénou.**

Nos Sages nous disent que ce mariage était, en fait, un deuxième mariage. Lors d'un premier mariage, Amram et Yokhéved étaient déjà mariés ensemble, et ils ont eu deux enfants.

? Qui étaient-ils ?

Bravo ! **Aharon et Myriam.**

📖 Cependant, suite au décret de Pharaon de tuer tous les nouveau-nés garçons, Amram s'est séparé de Yokhéved. Et ce n'est qu'après l'argumentation de sa fille Myriam qu'il s'est remarié avec Yokhéved.

? Qu'a dit Myriam pour convaincre son père de se remarier avec sa mère ?

Bravo ! Elle lui a dit : "Ta décision est plus dure que celle de Pharaon car :

- **Pharaon ne tue que les garçons** ; mais toi, en te séparant de maman, **tu empêches la venue au monde des garçons et des filles** ;

Suite en page 2



PARACHA SUITE

- les **garçons tués par Pharaon auront droit au 'Olam Haba** (monde futur) ; mais toi, en les empêchant de venir dans ce monde, tu les empêches aussi d'aller au 'Olam Haba".

Suite à cela, Amram s'est remarié avec Yokhévéd.

Et heureusement, puisque **Moché Rabbénou est né de ce remariage !**

? Quel âge avait Yokhévéd lors de ce second mariage ?

Elle avait **130 ans !**

? Pourquoi la Torah ne parle-t-elle pas de ce miracle incroyable, comme elle l'a fait pour Sarah Iménou lors de la naissance d'Its'hak ? Pourquoi dit-elle simplement que Yokhévéd était une fille de Lévy, pour indiquer par allusion qu'elle avait retrouvé sa jeunesse ?

📖 *Le Maguid de Douvno raconte, à ce propos, le Machal suivant :*

Un jour, deux mendiants se sont rencontrés, et chacun a raconté à l'autre quelles sont les villes où il a réussi à ramasser beaucoup d'argent. A un moment, l'un d'eux a

mentionné le nom d'une certaine ville, dans laquelle il a réussi à ramasser énormément d'argent. Mais l'autre était étonné car il était, lui aussi, passé par cette ville, mais n'y avait ramassé que très peu d'argent... **Que s'était-il donc passé ?**

En vérité, le premier mendiant avait traversé cette ville le **jour de Pourim** (où tout le monde distribue de l'argent aux pauvres), alors que le second y était allé un jour pluvieux et ordinaire, où les gens étaient plutôt d'humeur morose.

De même, à l'époque de la naissance de Moché Rabbénou, le peuple juif vivait chaque jour de nombreux miracles : les femmes accouchaient six enfants à la fois, et ils étaient tous en parfaite santé ! Face à cela, le **miracle de Yokhévéd qui a eu un enfant à 130 ans** est passé quasiment inaperçu... Par contre, à l'époque de la naissance d'Its'hak, les miracles surnaturels n'étaient pas fréquents. Dans ce contexte, le fait qu'une femme puisse avoir un enfant à 90 ans est extraordinaire. C'est pourquoi la Torah écrite nous en parle explicitement.

Choul'han Aroukh, chapitre 65, Halakha 2

HALAKHA

Le Choul'han 'Aroukh dit que si une personne a déjà dit le Chéma Israël chez elle (à la maison) et qu'elle entre à la synagogue au moment où la communauté est en train de le dire, elle doit **dire le premier Passouk du Chéma Israël avec la communauté**, pour ne pas paraître comme quelqu'un qui refuse d'accepter le joug divin avec la communauté (elle doit montrer qu'elle veut l'accepter elle aussi).

Le Michna Beroura :

- précise qu'il ne suffit pas qu'elle dise le Passouk "Chéma Israël Hachem Elokénou Hachem E'had" ; **il faudra aussi qu'elle dise la phrase "Baroukh Chem Kévod Malkhouth Léolam Vaéd"** ;
- cite l'opinion du Gaon de Vilna, selon laquelle elle doit réciter tout le Chéma Israël avec la communauté.

Selon le Michna Beroura, la Halakha rapportée par le Choul'han 'Aroukh que nous avons mentionnée ci-dessus ne concerne pas seulement le Chéma Israël, **mais n'importe quel texte de prière que la communauté est en train de dire lorsque la personne arrive à la synagogue** (exemples : si la communauté est en train de dire "Achré Yochvé Vétékha", elle doit le dire aussi. Si elle est en train de dire "Alénou Léchabéa'h", elle doit le dire aussi).

Le Michna Beroura explique que ceci est une **loi de Dérech Erets**. C'est-à-dire que lorsque la communauté prie, le fait de se joindre à elle (au lieu de s'en dissocier) fait partie du savoir-vivre.

Le Choul'han 'Aroukh explique ensuite que **si on se trouve à un endroit de la prière où on ne peut pas s'interrompre** (exemple : entre Baroukh Chéamar et Yichtaba'h), **on ne s'interrompt pas pour dire ce que la communauté est en train de dire**. On continue ce qu'on est en train de dire, mais on le dit **en adoptant la mélodie du Tsibour** (pour paraître comme si on était en train de dire la même chose que la

communauté).

Le Michna Beroura précise que les décisionnaires ont écrit : "Malgré tout, **on devra s'interrompre pour dire le premier Passouk du Chéma**, afin de recevoir le joug divin avec l'ensemble de la communauté. Par contre, **si on se trouve dans les Berakhot du Chéma Israël lorsque la communauté est déjà en train de dire le Chéma Israël, on ne s'interrompt pas pour le dire avec elle**. On continue ce qu'on est en train de dire, mais on le dit en adoptant la mélodie du Tsibour".

📖 *Bien que le Michna Beroura ne le dise pas, j'ai appris du Rav Rottenberg zatsal que si, lorsque la communauté est en train de dire le Chéma Israël, on est soi-même à un endroit de la prière où il est interdit de s'interrompre, on met quand même la main droite sur les yeux lorsque la communauté dit le premier Passouk du Chéma Israël. C'est une manière de s'associer à la communauté dans son acceptation du joug divin. J'ai trouvé cette chose-là écrite dans le Kaf Haïm.*

Dans la Halakha suivante, le Choul'han 'Aroukh dit que si une personne a dit le Chéma Israël, et qu'elle trouve la communauté en train de le dire lorsqu'elle arrive à la synagogue, **il est bon qu'elle dise de nouveau, avec la communauté, tout le Chéma Israël**. Et si elle le fait, elle recevra, pour cela, **la récompense d'une personne qui a lu la Torah**.

Et le Rama ajoute : "Mais l'obligation n'est que de dire le **premier Passouk**", comme nous l'avons expliqué plus haut.



MICHNA



Cette Michna nous dit que l'on écrit un Prozboul que sur un terrain.

Explication : Si Chimon a prêté 1000 euros à Réouven et que, voyant la **fin de l'année de la Chemita arriver et sa dette non-remboursée**, il a peur qu'elle soit annulée (à la fin de l'année de Chemita), il peut écrire un Prozboul, pour dire au Beth Din : "Je vous transmets ma dette, afin qu'elle ne soit pas annulée".

Cependant, la Michna nous enseigne ici que ce n'est que lorsque l'emprunteur possède un terrain que le prêteur peut écrire un Prozboul. Car lorsque l'emprunteur possède un terrain, c'est comme s'il a potentiellement remboursé la dette (puisque, s'il n'a pas d'argent pour la rembourser, on lui prendra le terrain).

La Michna continue en disant que si l'emprunteur n'a pas de terrain, le **prêteur lui donne un bout de son propre terrain**.



Explication : Si l'emprunteur n'a pas de terrain, la dette n'a aucune garantie d'être

remboursée. Et si elle n'a pas été remboursée à la fin de l'année de Chemita, elle est annulée (puisque l'absence de terrain chez l'emprunteur, le prêteur ne peut pas écrire de Prozboul).

C'est pourquoi, **dans le cas où l'emprunteur n'a pas de terrain, le prêteur désigne une personne**, à laquelle il dit : "Je te prends comme témoin, et te demande d'acquiescer ce bout de terrain au profit de mon emprunteur".

Ainsi, l'emprunteur a un terrain qui pourra servir pour rembourser la dette ; et le prêteur peut écrire un Prozboul, pour transmettre la dette au Beth Din.

? La valeur du bout de terrain doit-elle être égale à la somme empruntée ?

Non. **Même un tout petit bout de terrain est suffisant** pour que le prêteur soit considéré comme ayant un terrain, et que le prêteur puisse écrire un Prozboul (cf Guémara Ketoubot p91b).

Michlé, chapitre 15, verset 28

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : "Le cœur du Tsadik réfléchit quoi répondre, et la bouche des Réchaïm déverse des mauvaises choses".

Rachi explique que le **Tsadik réfléchit et comprend ce qu'il doit répondre**, avant de répondre à son interlocuteur.

Le Métsoudat David dit : "**Vu que le Tsadik réfléchit dans son cœur avant de répondre, ses paroles sont courtes.** Le Racha, par contre, parle sans réfléchir et déverse donc un flot continu de paroles, comme une source qui déverse son eau sans s'arrêter. Il dit tout ce qui lui vient à l'esprit au moment où cela lui vient, selon son humeur, sans réfléchir ; sans craindre les conséquences de ce qu'il va dire."

Le Malbim explique que **le fait de réfléchir avant de parler fait partie des lois de justice**. Ceci est valable pour ce que l'on répond à un interlocuteur, mais aussi pour ce que l'on dit en premier.

Parfois, la réflexion mène à être d'accord avec son interlocuteur ou, au contraire, à le contredire. Mais d'autres fois, elle mène à ne pas lui répondre du tout, comme l'indique le Passouk qui dit : "**Ne réponds pas au sot dans sa sottise**".

Combien ce Passouk est d'actualité, à notre époque où tellement de gens parlent à tort et à travers, sans prendre le temps de réfléchir d'abord ! Comme le rappelle le fameux proverbe, prenons le temps de tourner sept fois notre langue dans notre bouche avant de parler !

Cependant, un autre Passouk dit : "Sache quoi répondre à l'Apikoros". Par conséquent, **si un homme exprime une**

idée contraire à la Torah, il faut réfléchir pour savoir comment lui répondre.

Parfois aussi, il y a une Mitsva de ne pas répondre, comme l'explique la Michna lorsqu'elle dit de **ne pas répondre à une personne qui ne veut pas entendre.**

Chaque situation nécessite donc une réaction différente. Et le Tsadik prend son temps pour réfléchir à la réaction à avoir, en fonction de la situation dans laquelle il se trouve. Cela nécessite un temps de réflexion, que la Michna rattache au cœur.

A l'inverse, le Racha ne parle pas avec son cœur. Il parle avec sa bouche. Cette dernière débite un flot interminable de paroles, qui n'ont même pas été évaluées par le cœur, pour savoir si elles sont bonnes à dire ou pas.

C'est pourquoi sa bouche le porte à dire des mauvaises paroles (exemple : de la médisance), qui ne sont même pas passées par le cœur.





NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine :

- les **Achkénazim** lisent la **Haftara de Yéchaya** ;
- certains **Séfaradim** lisent une **Haftara dans Yirmiyahou** ;
- d'autres **Séfaradim** lisent une **Haftara dans Yéhézekel**.

Les Séfaradim qui lisent la Haftara de Yirmiyahou ("Divré Yirmiyahou / Les paroles de Yirmiyahou") la relisent le Chabbat de Parachat Matot.

Nous commenterons, cette semaine, la Haftara de Yéchaya.

? Qui a construit le premier Beth Hamikdash ?

Bravo ! **Le roi Chlomo** (en l'an 2928). En 3338, ce Beth Hamikdash a été détruit par les Babyloniens.

? Combien de temps a-t-il existé ?

Bravo ! **410 ans**.

Plus de 200 ans avant la destruction du premier Beth Hamikdash, Hachem a envoyé le prophète Yéchaya, à l'époque du roi Ouziya.

Ce prophète a annoncé la terrible nouvelle, en décrivant précisément tout ce qui allait se passer, les 70 ans d'exil qu'il y aurait, et le retour du peuple juif sur sa terre pour la construction du deuxième Beth Hamikdash. Il a cependant précisé que tout cela pouvait être évité grâce à la Téchouva.

Dès le début de la Haftara, Yéchaya rappelle :

- comment le peuple juif est arrivé en petit nombre (70 personnes) en Egypte ;
- comment Yaakov l'a, en quelque sorte, enraciné en Egypte ;
- et comment les racines ont donné des bourgeons et des fruits (c'est-à-dire que le peuple juif est devenu très nombreux en Egypte ; il a rempli la surface de l'Egypte comme l'herbe des champs).

Ensuite, les égyptiens ont opprimé le peuple juif. Et Hachem les a noyés dans la mer, de même qu'eux ont noyé les bébés juifs dans le Nil. **Hachem leur a rendu mesure pour mesure.**

C'est pourquoi, **devant le grand amour d'Hachem pour Son peuple, Yéchaya supplie les juifs de se ressaisir.** Et là, Hachem n'exige même pas une Téchouva totale, sur toutes les Avérot. Il demande seulement qu'ils détruisent les autels qu'ils ont construits pour les idoles ; et qu'ils fassent exploser les pierres (de manière à ne pas pouvoir reconstruire l'autel après qu'il ait été détruit).

Puis Yéchaya décrit les événements qui risquent d'arriver.

Vers la fin de la Haftara, il reproche aux Bné Israël de boire trop d'alcool et de vin. Et Hachem leur dit :

"Puisque vous êtes tous saouls, à qui le prophète va-t-il enseigner la sagesse ? A qui va-t-il transmettre le message qu'il a entendu de Moi ? Va-t-il s'adresser à des jeunes enfants, qui viennent d'arrêter de boire le lait de leur mère ?

Et puis, **arrêtez aussi d'opposer à chaque loi Divine une loi humaine** ; à chaque mesure Divine, une mesure humaine ! Lorsque le prophète vous dit par exemple qu'il est interdit de prêter de l'argent avec intérêt, vous lui répondez : "C'est comme cela qu'on fait fructifier son argent ! Cela fait partie des lois du commerce !". A chaque loi Divine, vous opposez une loi humaine !

Et **lorsque le prophète vous demande d'écouter des paroles de Torah, vous n'acceptez qu'à condition que ce soit court.** Si c'est trop long, vous n'êtes pas prêts à entendre ! Vous ne voulez la Torah que "par petites doses" !

Jusqu'où irons-nous si la situation reste la même ?"

Malheureusement, les appels de Yéchaya n'ont pas été entendus, et le Beth Hamikdash a quand même été détruit.

Nous prions pour connaître le troisième Beth Hamikdash qui, lui, ne sera jamais détruit !



HISTOIRE

Ce Chabbath, c'est la date du décès de Rabbi Matslia'h Mazouz zatsal.

A cette occasion, voici une petite histoire qui montre un peu de son immense grandeur :

Un jeune étudiant éloigné de la Torah est venu demander conseil au Rav sur le comportement qu'il devait avoir envers ses parents, qui étaient sur le point de se séparer.

Après avoir longuement écouté le Rav et répondu à ses questions, l'étudiant s'est rendu compte que le **Rav était très intelligent, très fin**, qu'il avait de grandes connaissances dans tous les domaines de la vie, qu'il comprenait réellement sa situation et celle de ses parents. Et, très impressionné par la personnalité du Rav, il a aussi discuté d'autres sujets avec lui.

Le Rav lui a montré le regard de la Torah sur différents domaines de la vie, et l'étudiant est resté bouche bée d'admiration en constatant son immense sagesse.

A un moment, il a dit au Rav : "En plus d'être un grand érudit en Torah, vous êtes un grand philosophe !". Le Rav a répondu : "Sache que tout est marqué dans la Torah. Je puise toute ma sagesse de notre sainte Torah, dont il a été dit qu'elle est plus grande que toute la circonférence de la terre, et plus large que la mer."

L'étudiant, qui croisait pour la première fois de sa vie un grand sage d'Israël, a été émerveillé par sa grandeur. Il

lui a dit : **"Heureux soyez-vous de consacrer tout votre temps à l'étude de la Torah !** Et heureux soyez-vous d'avoir puisé d'elle toute votre sagesse ! Malheur à moi et à mes amis qui sommes allés chercher nos connaissances dans des champs étrangers, et qui puisons notre sagesse dans des puits fêlés, qui ne conservent pas l'eau qui y est versée !"

Posant son regard sur l'immense bibliothèque du Rav, il s'est exclamé : **"Toute cette sagesse vient de la source pure d'Israël**, et elle est sortie des entrailles de Yéhouda ! Elle est réellement notre vraie richesse !"

Le Rav a demandé à l'étudiant de lui parler un peu de lui. L'étudiant lui a alors parlé de son enfance, de son adolescence, de son entrée à l'université, des notions opposées à la Torah qu'on y enseigne...

Le Rav s'est alors senti dans l'obligation de lui parler de la **transmission de la Torah**, et de plusieurs autres sujets intéressants, parmi lesquels le comportement juif au quotidien.

Lorsque l'étudiant a quitté le Rav, il était profondément impressionné par cette conversation, et cela lui a donné **envie de se rapprocher de la Torah**.

Cette merveilleuse histoire montre l'écoute et la patience de Rabbi Matslia'h Mazouz, qui n'a pas perdu l'occasion de rapprocher un juif de la Torah.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le 'Hafets Haïm nous enseigne :
"Celui qui médite ou colporte perd le peu de Torah qu'il possède" (Kavod Chamaïm, chapitre 1)

LE CAS
DE LA SEMAINE

C'est la soirée de la Bar Mitsva de Mickaël. A un moment de la soirée, il veut danser avec son copain Ruben, mais Aharon lui dit : "Mais non, Ruben ne sait pas danser, viens danser avec moi plutôt !"



QUESTION

Aharon peut-il dire cela à Mickaël ?



Réponse

Aharon n'a pas le droit de décourager Mickaël, qui veut danser avec son ami Ruben, en disant qu'il ne sait pas danser. Cela risque de lui causer de la peine et, à ce titre, c'est bien du Lachon Hara. En effet, Ruben aurait été sans doute heureux que son ami l'invite à participer à sa Sim'ha.



Question

Moché est le bedeau de la synagogue de son quartier. En l'honneur de 'Hanouka, il organise une fête communautaire et pour cela, il **commande** entre autres **150 beignets à la confiture**.

Le jour de la fête arrive et tout se passe comme prévu jusqu'au moment où les beignets sont servis et qu'il se rend compte que ce sont des beignets à la crème pâtissière qui ont été livrés et leur prix est évidemment plus élevé.

En effet, le lendemain, il reçoit un coup de téléphone de la boulangerie qui s'excuse de l'erreur mais qui prétend que, malgré tout, une fois que les convives

ont profité du beignet à la crème pâtissière, ils doivent les payer.



Le boulanger s'explique et dit que bien qu'il comprenne qu'ils ne doivent pas payer plein pot, ils doivent tout de même payer la somme qu'ils auraient été prêts à payer pour avoir de la crème pâtissière à la place de la confiture.

Bien évidemment, le bedeau répond tout de suite que du moment que l'erreur est la sienne, c'est à lui d'en porter les conséquences.

GUEMARA



Les convives doivent-ils payer au boulanger au moins ce qu'ils auraient été prêts à ajouter pour avoir un beignet à la crème pâtissière ?

A toi !

- Baba Kama 112a "Amar Rava Hinia Lahem" jusqu'à "Hayavim Lechalem". Ainsi que Rachi "Bezol".
- Choul'han 'Arouh ('Hochen Michpat) chapitre 341 alinéa 4 ainsi que le Sma alinéa 10.

RÉPONSE

Il semble que notre cas ressemble au cas décrit dans la Guemara susmentionnée et s'il en est ainsi, le boulanger est dans son droit et les convives devront payer deux tiers de la différence du prix qu'il y a entre un beignet à la confiture et un beignet à la crème pâtissière comme expliqué dans Rachi.

Car, explique le Sma, c'est la somme évaluée par nos Sages jusqu'à laquelle un homme est prêt à ajouter pour avoir un produit de qualité au-dessus de ce qu'il aurait normalement payé.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com